



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

École élémentaire MONTGOLFIER  
6, rue Saint-Maur  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05.57.87.21.33  
Mèl : ce.0330489c@ac-bordeaux.fr

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL D'ÉCOLE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE**

Date : 17 octobre 2022

**Circonscription BORDEAUX CENTRE**

**Présents**

**Présidente** : Christine LASSARTESSE

Éducation nationale :	Mmes WADOUX, COTONNET, DEGUIL, MADELPECH, BENAYOUN, TEISSEYRE, DUBREUIL, BATS, DUMAIS Ms. CHOPIN, GAVINO M. BORRAS, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
Mairie :	M. BLANC, maire-adjoint du quartier Chartrons, Grand Parc, Jardin public
Représentants parents d'élèves :	Pour la PEEP : M. BEAUDOUIN, Mme AUBERT, Mme PITOIS, Mme PIQUÉE, Mme DOUWS, Mme CAMERINI, Mme NOBLE-ROLLAND Pour la FCPE : Mme BOYER, M. JEANNOT
Invités :	Mme DURAND BERTHELIER (représentant parents d'élèves suppléant PEEP), M. JEANDOT (représentant parents d'élèves suppléant PEEP) Mme RICHOUS, Responsable De Site M. SIADOUS, responsable Pôle Jeunesse Chantecler

**Excusés**

M. SAUVAGET, inspecteur de l'Éducation nationale  
Mme JOURZAC, enseignante  
Mme JARDRI, enseignante  
Mme MUYS, psychologue scolaire  
M. VERMEULEN, président association Chantecler

**Début du conseil d'école** : 17h35

**Secrétaire de séance** : Mme BATS

**ORDRE DU JOUR**

**I) Éducation nationale**

**A. Fonctionnement de l'école**

- Règlement intérieur du conseil d'école
- Élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
- Règlement intérieur de l'école et Charte de la laïcité
- Santé, sécurité, travaux
- Coopérative scolaire et bilan financier de l'année 2021-2022

**B. Communication**

**C. Projets et vie de l'école**

- Projets de classe en lien avec le projet d'école
- Accueil périscolaire

**D. Parcours de l'élève**

- Dispositifs d'aide et d'accompagnement
- Objectifs et actions cycle 3

**II) Mairie**

- Nouvelle tarification à la pause du midi
- Démarche d'accompagnement vers des fêtes des écoles zéro déchet
- Défi 10 jours sans écran
- Projet éducatif de territoire

**III) Parents**

## I) Éducation nationale

### A. Fonctionnement de l'école

#### a) Règlement intérieur du conseil d'école

Mme LASSARTESSSE présente à l'assemblée un résumé du règlement intérieur du conseil d'école et ajoute que l'intégralité de ce règlement intérieur est disponible au bureau de direction, texte de référence : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires Article D411-1 à D411-9, créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

Le conseil d'école se compose de :

- la directrice de l'école, présidente
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes de l'école
- le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, M. SAUVAGET, assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école :

- les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnés plus haut
- le médecin scolaire
- les représentants des activités périscolaires

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire)
- adopte le projet d'école
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de comptes.

Les représentants de parents s'engagent à représenter les autres parents d'élèves jusqu'aux élections de l'année scolaire prochaine.

Le Conseil d'école se réunit au moins trois fois dans l'année sur un ordre du jour fixé par la directrice selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil.

Les membres du Conseil d'école devront adresser à la directrice quinze jours au moins avant la date de réunion du Conseil d'école, les questions qu'ils souhaitent voir mises à l'ordre du jour.

#### b) Élections des représentants de parents d'élèves

L'école élémentaire Montgolfier se compose, cette année, de 12 classes et d'un dispositif UPE2A (Unité Pédagogique des Élèves Allophones Arrivants). Ainsi, conformément au règlement intérieur du conseil d'école, 12 représentants de parents d'élèves peuvent siéger au conseil d'école.

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022.

Inscrits : 498                      Votants : 299  
Blancs ou nuls : 25              Suffrages exprimés : 274  
Taux de participation : 60,04% soit 6,3% de plus que l'année dernière  
Nombre de sièges pourvus : 12  
Répartition des sièges : 7 sièges pour la PEEP – 5 sièges pour la FCPE

Élus PEEP : Titulaires → M. BEAUDOUIN, Mme AUBERT, Mme PITOIS, Mme NOBLE-ROLLAND, Mme PIQUÉE, Mme CAMERINI, Mme DOUWS

Suppléants → Mme HENRY, Mme DE VISME, Mme GACHET, M. JEANDOT, Mme ROUAULT DAPP, Mme DURAND BERTHELIER, Mme HESSEL

Élus FCPE : Titulaires → Mme BOYER, M. JEANNOT, Mme PRÉAUD, Mme NEVEUX, Mme VAN PAEMELEN

Suppléants → M. GONZALEZ, Mme BERGEOT, Mme DUROUX, Mme MADANI, M. DELARUE

#### c) Règlement intérieur de l'école et Charte de la laïcité

La directrice distribue le règlement intérieur à chacun des membres du conseil. Elle rappelle que la Charte de la laïcité est annexée au règlement intérieur et que celle-ci devra être signée par chaque parent. La directrice procède à la lecture du règlement.

*Modifications : B/ Partie « élèves », paragraphe 3, point b) Les jeux*

*Est retiré du règlement intérieur : « Pour les élèves de CM1 et CM2 : les jeux de ballon se dérouleront uniquement l'après-midi avec 1 jour football, 1 jour balle ovale (jeux de passes), 1 jour basket-ball, 1 jour handball. Seront autorisés 6 élèves par classe avec dossards et en rotation toutes les 5 minutes. Les élèves, hors terrain de jeu, ne toucheront pas au ballon. »*

*Est remplacé par : « Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon en cours de récréation sont suspendus durant la période des travaux nécessitant la présence de rambardes. »*

Mme LASSARTESSSE procède au vote du règlement intérieur : Pour → unanimité    Contre → 0    Abstention → 0

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Elle rappelle que, dans un souci de cohérence et d'harmonisation, ce règlement est appliqué également sur le temps de la pause méridienne.

#### d) Santé, sécurité, travaux à l'école

##### Santé

Concernant la situation sanitaire, Mme LASSARTESSSE informe que le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole. Le niveau socle est retenu depuis la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Elle souligne l'importance de maintenir une vigilance quant au respect des gestes barrières.

*\*Question des parents d'élèves : Qu'en est-il de l'achat de capteurs CO<sub>2</sub> ? Des précisions à ce sujet seront apportées ultérieurement.*

##### Sécurité

- Depuis la rentrée, deux exercices ont été réalisés avec les élèves : un exercice d'évacuation, le mardi 27 septembre, et un exercice attentat-intrusion, le jeudi 13 octobre, dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Pour rappel, le PPMS est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'école afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'école en cas de risque majeur externe à l'établissement.

Un exercice PPMS Risque majeur aura lieu au cours du mois de février et deux autres exercices d'évacuation sont planifiés d'ici la fin de l'année.

Mme LASSARTESSSE souligne que plusieurs classes ne disposent pas de mallettes PPMS et qu'il manque du matériel dans plusieurs d'entre elles : radio, talkies-walkies.

*\*Question des parents d'élèves concernant la mise en place de rideaux occultants dans les nouvelles classes : des techniciens sont passés pour prendre des mesures.*

##### Travaux

La commission de sécurité s'est réunie le mardi 30 août 2022 et a donné un avis favorable.

Une réunion concernant les travaux s'est tenue le 16 septembre 2022 avec M. BLANC, maire adjoint de quartier, les services de la mairie, le cabinet d'architecture, les représentants de parents d'élèves, la responsable de site, Mme RICHOU, un responsable de Chantecler, M. SIADOUS et la directrice de l'école. Plusieurs points ont été abordés au cours de cette réunion :

- Sécurisation de l'accès à l'angle des rues Saint-Maur et Mandron

Deux agents municipaux sont présents de 8h25 à 8h35 et de 16h35 à 16h45 depuis le 29 septembre. Mme LASSARTESSSE remercie l'équipe de Mme RICHOU et la Mairie.

Il est à noter l'absence de barrières au niveau de la rue Saint-Maur.

M. BLANC présente le dispositif « Rue aux enfants » et précise que celui-ci sera définitif le 7 novembre 2022 : système de barrières en entrée et sortie de voie, maintien du contre-sens cyclable, suppression des places de stationnement pour assurer la bonne giration des véhicules de secours, suppression de l'espace stationnement motos, relocalisation à proximité de la place PMR, pérennisation du passage piéton de la rue Mandron. Après une phase d'usage, les personnels de l'école, élèves et parents seront consultés pour envisager d'éventuels ajustements.

*\*Question des parents : Est-il possible d'augmenter le nombre d'arceaux pour vélos ? M. BLANC indique que cela sera réalisable.*

- Chaleur très importante constatée dans les nouvelles classes. Mme LASSARTESSSE informe que la centrale de traitement d'air qui permet de réguler la température de ces classes est de nouveau en fonctionnement et devrait donc assurer une température acceptable.

*\*Question des parents : Qu'en est-il de l'ouverture très limitée des fenêtres de ces nouvelles classes ? Mme LASSARTESSSE rappelle qu'il s'agit de normes de sécurité. Des clés spécifiques sont attendues permettant une ouverture plus importante.*

- Zone d'abri très limitée. Deux barnums ont été déposés le mercredi 12 octobre (un dans chaque cour)

- Système d'éclairage led posé dans la cour.

*\*Remarque des parents : ce système est insuffisant car il ne permet pas d'éclairer et d'assurer la sécurité des élèves dans la nouvelle cour.*

- Volume sonore des interphones aux entrées de l'école trop élevé : réglage effectué.

- Bureau de direction : Mme LASSARTESSSE souligne l'exiguïté de son bureau (environ 13,25 m<sup>2</sup>) et le fait qu'il ne soit pas adapté à une direction d'école (rencontres avec les parents, entretiens avec les élèves, aucun placard intégré prévu pour l'archivage de documents donc une surface de travail réduite avec les meubles). Elle a communiqué au service concerné de la Mairie (Direction des bâtiments) une proposition de réaménagement de la salle des maîtres. Une réunion sur site avec M. BREMOND, en charge de ce service, et l'architecte, est programmée pour le jeudi 20 octobre.

- Cour de la crèche : il a été constaté que des particules se détachaient du revêtement du sol. M. BLANC prend note et en informera le service.

Mme LASSARTESSSE ajoute que la semaine dernière, il a été constaté la présence d'une plante toxique (Datura) au niveau de la zone de terre dans la nouvelle cour. La société en charge de cette partie de la cour devrait intervenir le mercredi 19 octobre pour un désherbage et un suivi sera mis en place.

*\*Demande des parents : aménagement des deux salles de bibliothèque dans la nouvelle partie de l'école et mise en place d'un ordinateur pour la gestion du prêt de livres. Mme LASSARTESSSE précise que ces deux salles ateliers ne permettent pas de recevoir une classe entière car leur superficie est trop petite. Il est envisagé la possibilité d'abattre la cloison séparant ces deux salles pour obtenir une salle d'une superficie convenable. Ce point sera évoqué lors de la réunion du 20 octobre. À terme, une nouvelle bibliothèque sera disponible dans la zone occupée par l'ancien réfectoire.*

Il est rappelé la nécessité de renouveler l'ensemble des serrures, notamment pour les anciennes classes, et de les adapter aux nouveaux passes prévus pour les nouvelles classes.

##### Calendrier

- Aux vacances de Toussaint
- Aux alentours des vacances de Pâques
- avancée de la végétalisation de la cour
- livraison de la totalité de la cour
- surface de cour plus importante
- les barrières seront repoussées le plus possible

Plan de végétalisation de la cour achevé en 2024.

#### e) Coopérative scolaire

La directrice donne la parole aux enseignantes responsables de l'APEM (Association Pédagogique de l'École Montgolfier), coopérative scolaire : Mme BENAYOUN, Mme COTONNET, Mme WADQUX.

Au 31 août 2022 : le solde est de 5800€. Cependant, plusieurs chèques d'un montant important n'ont pas encore été débités (environ 2000€ de débit).

Des recettes sont à venir : dons pour les coopératives de classes, photographies scolaires.

#### B. Communication

Les moyens de communication mis à disposition des parents sont le cahier de liaison, la messagerie électronique de l'école ([ce.0330489c@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0330489c@ac-bordeaux.fr)) et le téléphone de l'école (05.57.87.21.33).

Le Livret Scolaire Unique (LSU) est également un outil de communication entre l'école et les familles. Il permet de rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Il est accessible, en ligne, via le compte EduConnect. Des identifiants d'accès, pour chaque parent, ont été donnés soit les années précédentes soit en ce début d'année pour les nouveaux parents.

Cette année, tous les enseignants ont proposé des réunions de rentrée dans leurs classes. Mme LASSARTESE est intervenue au cours de chacune de ces réunions.

Plus particulièrement, des rencontres individuelles avec les parents ont été menées ou seront menées par les enseignants de CP et CE1 dans le cadre des évaluations nationales de début d'année.

#### C. Projets et vie de l'école

##### a) Projets de classe en lien avec le projet d'école

La directrice propose à l'assemblée de prendre connaissance des différents projets de classe. Ces projets sont en lien avec le projet d'école 2020/2024 dont les axes sont : préserver un climat scolaire serein, améliorer les résultats des élèves dans les domaines des mathématiques et du français (résolution de problèmes, grammaire, orthographe), améliorer l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers (travail ciblé sur les élèves et familles allophones), enrichir le parcours artistique et culturel de l'élève.

Cette année, toutes les classes travailleront autour du thème de la fête foraine et du cirque (projet avec le CAPC, EPS, ...).

CPA (M. CHOPIN) → classe artistique avec le Conservatoire

CPB (Mme WADQUX) → classe artistique avec le Conservatoire

CP/CE1 (Mmes JOURZAC) → Enfants danseurs avec une école de danse de Bordeaux ; projet musical autour d'un album (Grand Théâtre de Bordeaux)

CE1A (Mme COTONNET) → Architecture avec Arc en rêve

CE1B (Mme DEGUILL) → Architecture avec Arc en rêve

CE1/CE2 (Mme MADELPECH) → Jardinage avec la Maison du jardinier ; concert à l'Opéra National de Bordeaux ; inscription au festival Big Bang (thématique : l'Espace)

CE2A (Mme BENAYOUN) → Découverte des musées de la ville ; partenariat avec la Maison du projet du Grand Parc et le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

CE2B (M. GAVINO) → Cap Archéo (découverte de l'archéologie) ; Construis ta ville (architecture) ; Concours École des loisirs (Maison en papier, Maison rêvée)

CM1A (Mme TEISSEYRE) → Mise en scène d'une pièce de théâtre ; classe voile à Bordeaux Lac du 26 au 30 juin

CM1B (Mme DUBREUIL) → Classe voile à Bordeaux Lac du 26 au 30 juin

CM2A (Mme JARDRI) → Sortie avec nuitée en juin 2023 (thématique : EPS), attente de confirmation

CM2B (Mme BATS) → Sortie avec nuitée en juin 2023 (thématique : EPS) ; cirque, théâtre avec l'association Les petits Glob'Trotteurs

UPE2A (Mme DUMAIS) → réalisation d'une vidéo « Draw my life » (écriture et numérique) ; création d'un jeu de Qui est-ce ?

Une chorale sera organisée pour tous les élèves autour du thème des couleurs.

Concernant les classes de découverte, cette année, aucune classe n'a été retenue.

*\*Question des parents : mise en place d'un cross solidaire ? Mme LASSARTESE informe que ce projet a été discuté en conseil des maîtres et l'équipe pédagogique souhaite reconduire cette action. Il s'agit de choisir l'association pour laquelle les élèves courront et de définir une date.*

Mme BENAYOUN demande à M. BLANC la possibilité d'effectuer ce cross dans le Jardin Public. Une demande devra être adressée en Mairie en ce sens.

*\*Proposition des parents PEEP : mise en place d'un café des parents, plus particulièrement des classes de CM1 et CM2, sur le thème « Prévention réseaux sociaux/Téléphone portable » en lien avec les différentes actions menées dans les classes.*

Dans le cadre du programme pHARE, programme de lutte contre le harcèlement à l'école, Mme LASSARTESE informe qu'un travail concernant le plan de prévention des violences et du harcèlement a été engagé par l'équipe pédagogique (analyse du climat scolaire dans l'école, axes de travail, actions qui seront mises en place cette année : élaboration d'un protocole harcèlement à destination des élèves, harmonisation des règles de vie sur l'ensemble des temps de la journée, amélioration et formalisation du circuit de l'information dans l'école). De plus, un protocole de gestion des situations de harcèlement et de violences dans l'école a été rédigé. Il sera présenté lors du prochain conseil d'école.

Des actions de sensibilisation sont menées sur l'ensemble des classes.

##### b) Accueil périscolaire

La directrice donne la parole à Mme RICHOU, RDS, et à M. SIADOUS, responsable Pôle Jeunesse Chantecler, pour une présentation du fonctionnement mis en place en ce début d'année.

Une réunion PAM (Pause Activités Méridienne) a eu lieu le 11 octobre 2022 à l'école en présence de Mme RICHOUS, M. SIADOUS, et Mme LASSARTESSE. Il est à noter un nombre moins important d'intervenants : difficulté de recrutement et le partage des locaux rend l'organisation plus complexe. Environ 50 élèves par jour sont pris en charge par les animateurs de Chantecler et 90 élèves le soir. Les locaux disponibles pour ces activités sont la salle multi-accueil et le réfectoire. Les difficultés d'organisation et d'accueil sont en partie liées aux conditions actuelles temporaires (travaux de l'école), et devraient normalement connaître une amélioration significative en fin d'année scolaire ou à la rentrée prochaine.

#### **D. Parcours de l'élève**

##### **a) Dispositifs d'aide et d'accompagnement**

La directrice présente les différents dispositifs d'aide mis en place à l'école.

La directrice présente les différents dispositifs d'aide mis en place à l'école.

- Les **APC**, Activités Pédagogiques Complémentaires, ont lieu 3 fois par semaine les lundi, mardi et jeudi au cours de la pause méridienne. Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins et ainsi les aider lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité en lien avec le projet d'école. Ces activités ne sont pas obligatoires et sont donc soumises à l'autorisation des parents.
- Le **PPRE**, Programme Personnalisé de Réussite Éducative, concerne les élèves en difficulté scolaire qui risquent de ne pas maîtriser les savoirs et les connaissances attendues en fin de cycle. Il permet de cibler les besoins de l'élève et de prévoir les aides possibles dans la classe prioritairement : différenciation pédagogique, adaptations pédagogiques, aide du RASED et de l'UPE2A.
- Le **PAP**, Plan d'Accompagnement Personnalisé, est un dispositif d'accompagnement pédagogique s'adressant aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires.
- Le **PPS** est un Projet Personnalisé de Scolarisation mis en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap.
- Le **RASED**, Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté, rassemble un psychologue scolaire et des enseignants spécialisés. Pour l'école, uniquement la psychologue scolaire intervient auprès des élèves, après autorisation parentale, et au cours des équipes éducatives.
- L'**UPE2A**, Unité Pédagogique des Élèves Allophones Arrivants, est un dispositif d'accompagnement des élèves allophones inclus dans les classes ordinaires. Nous accueillons cette année une nouvelle collègue, Mme DUMAIS, qui prend en charge ce dispositif regroupant, en ce début d'année, 12 élèves du CP au CM2.

Les **stages de réussite** sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances d'automne et d'été à de petits groupes d'élèves éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces stages sont encadrés par des enseignants volontaires.

##### **b) Objectifs et actions cycle 3**

La date du conseil école-collège n'a pas encore été communiquée aux écoles du secteur Grand Parc.

*\*Remarque des parents FCPE : M. JEANNOT indique qu'un contact a été pris avec les parents d'élèves du collège Grand Parc pour travailler ensemble sur la question de la mixité sociale.*

*\*Remarque des parents PEEP : un nombre important d'élèves de CM2 sont affectés au collège Cassagnol. Il est souligné la pertinence d'un renforcement quant à la liaison école/collège Cassagnol.*

Mme LASSARTESSE remercie la Mairie de Bordeaux pour la livraison d'un second photocopieur qui a été installé dans la nouvelle partie de l'école. Elle ajoute, concernant les ramettes de papier A4 recyclé fournies par la Mairie à la suite des ruptures de stock des différents fournisseurs, qu'un gaspillage important est constaté, le papier étant peu adapté aux photocopieurs. De plus, la qualité d'impression sur du papier gris est dégradée.

#### **II/ Mairie**

M. BLANC informe l'assemblée quant à la nouvelle tarification de la pause méridienne qui sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle sera établie en fonction du revenu fiscal et du nombre de parts du foyer. Elle sera calculée à partir de l'avis d'imposition.

Mme LASSARTESSE évoque le cas particulier de certaines familles allophones qui ne disposent pas d'avis d'imposition lors de leur arrivée en France. M. BLANC prend note.

M. BEAUDOUIN souligne que la Mairie s'était engagée à prendre en compte ces cas particuliers.

M. BLANC évoque également le dispositif Savoir Rouler à Vélo ainsi que l'opération 1 Million d'arbres.

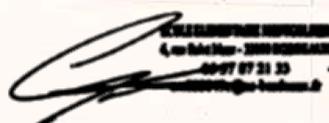
Concernant le défi 10 jours sans écran, soutenu et accompagné par la Mairie de Bordeaux, l'équipe pédagogique ne s'est pas positionnée sur cette action pour l'année 2022/2023 mais une réflexion est engagée.

Fin de séance : 20h05

Signatures :

La présidente,  
Christine LASSARTESSE

La secrétaire de séance,  
Elisabeth BATS



COLLEGE GRAND PARC  
4, rue de la République - 33000 BORDEAUX  
05 57 07 21 32  
www.college-grand-parc.fr

